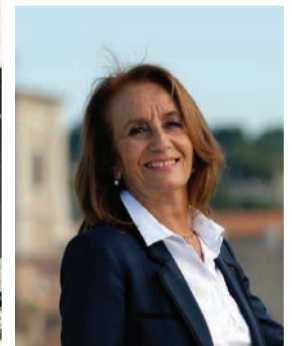


Le CASSIDEN

janvier & février 2016



EDITO

**Cassidennes,
Cassidens
Chers amis,**

Suite aux abominables et meurtriers attentats de Paris du 13 novembre dernier, le **Président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire pendant 3 mois**. L'état d'urgence donne des pouvoirs accrus aux préfets en matière de police administrative. Dans le département des Bouches-du-Rhône, le préfet de police est chargé de les appliquer.

Dans tous les départements, les préfets peuvent ainsi :

- Restreindre la liberté d'aller et venir en instaurant des zones de protection ou de sécurité particulières, ou en interdisant la circulation dans certains lieux (couvre-feu).
- Interdire le séjour dans certaines parties du territoire à toute personne susceptible de créer un trouble à l'ordre public.
- Réquisitionner des personnes ou moyens privés
- Interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux de réunion.
- Autoriser des perquisitions administratives en présence d'un officier de police judiciaire.

Le ministre de l'intérieur peut par ailleurs assigner à résidence toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité ou l'ordre public.

Les dispositions juridiques de l'état d'urgence ne confèrent pas de pouvoir supplémentaire aux maires, mais ces derniers jouent naturellement un rôle essentiel dans sa bonne application, à plusieurs titres :

- Ils sont chargés **d'assurer la sécurité dans leur commune**, et peuvent donc prendre, à cet effet,

toute mesure leur paraissant justifiée dans le cadre de leurs pouvoirs habituels de police administrative (restrictions de circulation ou de stationnement, encadrement des grands rassemblements, etc.) ;

- Ils contribuent à la **bonne information du public**, et doivent relayer auprès de leurs administrés la **posture générale de sécurité et de vigilance** ;
- Ils ont enfin un **rôle d'analyse des risques au niveau local et de remontée des informations aux préfets**, via le relais privilégié des commissariats et brigades de gendarmerie.

J'ai pris un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité des Cassidens au quotidien.

Néanmoins, je compte sur chacun de vous pour faciliter leur mise en œuvre, notamment par un regain de civisme. Nous devons changer définitivement les mauvaises habitudes et prendre des précautions: les voitures ne doivent plus stationner dans le centre du village sauf pour travaux (autorisation de la police municipale) ou dépose rapide de personnes ou de marchandises. Idem pour les motos. Aux abords des écoles et des crèches, comme vous avez pu le remarquer, nous avons disposé un certain nombre de barrières pour la sécurité des enfants et renforcé la présence policière. Pour les personnes ayant des maisons particulières ou pour les copropriétés, les poubelles doivent être impérativement rentrées le soir ou le matin (tout dépend de la collecte). Ce sont de petits gestes, mais ces petits gestes sont indispensables pour notre sécurité collective. Je vous demande également de prendre garde aux rumeurs. Elles seront sanctionnées avec amende et peine de prison à la clé.

Pour une bonne information de chacun d'entre vous, la ville communiquera, si besoin, avec les administrés via son site web, sa page facebook et les alertes SMS. Les personnes non encore inscrites à ces alertes sont vivement encouragées à le faire, c'est un service gratuit.

Enfin n'hésitez pas à signaler tout fait inhabituel ou suspect à la police municipale ou à la gendarmerie de Cassis.

La menace sur notre pays est énorme et cela va durer. Ceci étant nous devons continuer à vivre. Je continuerai donc à maintenir les manifestations prévues sur Cassis, avec un renfort des services de police et de gendarmerie locaux.

David FOENKINOS, écrivain optimiste s'il en est, et que j'ai eu l'honneur de recevoir au Printemps du Livre il y a quelques années, écrivait dans les colonnes du Figaro en janvier dernier, juste après les attentats contre Charlie Hebdo :

«Il faut se motiver pour s'armer contre la terreur du défaitisme, contre l'hégémonie des cyniques. C'est un combat à mener.»

Et je crois qu'en 2016, c'est un combat que nous allons continuer à mener ; ce combat est celui de la vie.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année 2016 douce et pleine de succès. Elle doit être pétillante de bonheur et de joie de vivre !



Danielle MILON
Maire de Cassis

Chevalier de la Légion d'honneur
Vice-Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône déléguée au tourisme
Présidente du Réseau PACA 21

LA MAIRIE VOUS INFORME

CASSIS AU JARDIN - INSCRIPTIONS

Les 16 et 17 avril, la Place Baragnon et le jardin public accueilleront la 4^{ème} édition du marché aux fleurs « Cassis au jardin ».

Fleuristes, pépiniéristes, horticulteurs, artisans en ferronnerie, bref tous les professionnels de la jardinerie qui souhaitent participer au marché aux fleurs, sont invités à nous contacter au 04 42 18 36 16 / 04 42 18 36 64 ou par mail : v.marteaux@cassis.fr ou y.husson@cassis.fr



TROPHÉES SPORTIFS

Moment très attendu par les sportifs cassisains, la soirée des trophées sportifs 2015, aura lieu **vendredi 26 février à 18 h 30 à l'Oustau Calendal**, en présence de nombreux athlètes dont les frères Moussilmani, champions du monde de planche à voile. Le film projeté lors de cette soirée sera réalisé par les adolescents de l'Espace Jeunes. La manifestation se terminera par un apéritif.

MARCHÉ DU 1^{ER} JANVIER

Nous informons les Cassidens que le marché des forains du vendredi 1^{er} janvier n'aura pas lieu.

BADGE RÉSIDENTS « VILLE DE CASSIS 2016 »

Le badge de stationnement est en vente à l'accueil de la Police municipale les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 11h.

Il permet de stationner sur le parking de La Poste et sur les places voisines.

Concernant le Parking Gilbert Savon, l'abonnement permet de stationner 2 heures maximum, de 7h à 19h. Vous devez sélectionner «tarif résident» sur l'horodateur, puis entrer votre numéro d'immatriculation. Un ticket vous sera alors délivré sans surcoût. De 19h à 7h : le stationnement est gratuit.

Tarif : 20€ (paiement uniquement en espèces ou par chèque à l'ordre de "Droits de stationnement").

Pièces à fournir : carte grise du véhicule domiciliée sur Cassis. S'il n'est pas le cas, fournir également un justificatif de domicile cassisain (seront acceptés : Facture ERDF, France Telecom ou SEM, taxe d'habitation ou bail locatif).

INSCRIPTIONS AUX STAGES SPORTIFS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER

▪ Séjours ski pour les 7/10 ans à Villard de Lans, du 7 au 14 février.

▪ Séjours ski pour les 11/13 ans à Seyne les Alpes, du 6 au 13 février.

Inscriptions pour les séjours ski, du 5 au 22 janv du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

▪ Stage multisports pour les 7 / 13 ans : du 8 au 12 février et du 15 au 19 février (sports collectifs, tir à l'arc, boxe, escrime, piscine,...) tarif : 54€ la semaine.

▪ Espace jeunes : ouvert de 14h à 18h du 8 au 12 février et du 15 au 19 février (activités sportives, sortie ski, jeux ...) à partir de 12 ans.

Rens : 04 42 18 35 84

INSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ÉCOLE MATERNELLE CAP CANAILLE – RENTRÉE 2016/2017

Dès janvier, ouverture des inscriptions, sur rendez-vous au 04 42 18 35 70, auprès du Service Enfance/Petite Enfance, 2 allée P. Bérard (1^{er} ét) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le mercredi de 8h à 12h.

Seront inscrits en 1^{ère} année de maternelle les enfants nés en 2013.

Se munir obligatoirement :

. d'un justificatif de domicile récent (électricité, eau, loyer ou téléphone)

. du livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant

. de la copie du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde de l'enfant (si nécessaire)

. du carnet de santé.

Un certificat d'inscription vous sera délivré. Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec l'école muni du carnet de santé, du livret de famille et du certificat d'inscription pour faire enregistrer l'inscription par la directrice.

Contact : Valérie ALEXANDRE. Tél. : 04 42 18 35 60

LA MAIRIE RECRUTE DES SAISONNIERS

Pour renforcer ses effectifs pendant la saison estivale, la ville recrute des agents âgés de 18 ans et plus, pour les services suivants :

Sports et Loisirs ; ALSH (centre aéré : BAFA et non BAFA) ; Police Municipale : voie publique et Brigade nautique (BNSSA obligatoire) ; Entretien ; Fêtes et Cérémonies, ainsi que pour l'entretien de la voirie.

Dossier de candidature disponible à l'accueil de la mairie dès le 4 janvier ou pouvant être téléchargé sur le site internet de la Ville. Les dossiers sont à retourner accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation au plus tard le 29 février à la Direction des Ressources Humaines (17 février pour les postes à pourvoir à la Police Municipale). Les dossiers reçus après cette date ne pourront être examinés.

1^{ER} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL LA PROVENCE

Du 23 au 25 février se déroulera le **1er Tour cycliste LA PROVENCE** : 3 étapes de 180 km chacune, alternant plaines et moyennes montagnes.

Cassis aura l'honneur d'accueillir l'arrivée de la première étape de cette compétition cycliste professionnelle internationale, mardi 23 février.

Au programme à Cassis ce jour-là :

- 20 équipes dont 16 qui participent régulièrement au tour de France ;
- un parrain exceptionnel : Raymond Poulidor ;
- de nombreuses personnalités du monde du cyclisme ;
- et Daniel Mangeas, la « voix » du tour de France.

Venez nombreux encourager les participants ! Le parcours est en « actu » sur le site internet de la ville (www.cassis.fr). L'arrivée est prévue entre 15h et 15h30 ou aux alentours de 15h30 au Parking Daudet (av. Alphonse Daudet)

Attention :

- La circulation des véhicules sera interrompue dans tous les secteurs de Cassis entre 14h45 et 15h45 sauf pour les services de secours (à l'exception des quartiers des Gorguettes, Mussuguet et la gare par la Gineste, Carnoux ou Plan d'Olive et des Janots par le Perthus) ;
- Le secteur de la Presqu'île sera inaccessible de 14h45 à 15h45 sauf pour les services de secours ;
- L'av Daudet sera bloquée jusqu'en fin d'après-midi, des déviations seront mises en place ;
- Les 20 cars des équipes transportant les cyclistes seront exceptionnellement stationnés av des Carriers.
- Le stationnement des véhicules sera règlementé et/ou interdit sur la totalité du parcours.

Merci de consulter le site internet de la ville pour toutes informations pratiques concernant cette course. Info : www.cassis.fr



POINT TRAVAUX

- Parking des Gorguettes : travaux de réalisation du bâtiment d'accueil (fin des travaux : avril 2016).
- Av JJ Garcin : enfouissement des réseaux (fin des travaux: avril 2016).
- Site du Bregadan : création de la voirie de la future zone d'activités.

Retrouvez les travaux sur

www.cassis.fr

06 31 79 55 31 ou c.koblet@cassis.fr

PÊLE-MÊLE

RECYCLER LE VERRE, UN ENJEU POUR TOUS !

Dans la continuité du Contrat Local Propreté, la Métropole Aix-Marseille s'engage, avec le soutien financier d'Eco-Emballages, dans un programme d'amélioration des performances de tri du verre sur notre territoire.

Ce programme s'articule autour de deux axes :

- Une sensibilisation forte des habitants aux enjeux du recyclage (intervention des Eco-Ambassadeurs de la Métropole auprès des habitants...);
- La densification des équipements de tri sur Cassis (installation de 2 nouvelles colonnes pour le tri du verre (voir liste des emplacements sur www.cassis.fr).

Cette double approche permettra d'accroître les performances de tri du verre et par conséquent d'améliorer la propreté.

EMPLOI DU FEU ET DÉBROUSSAILLEMENT : LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST STRICTEMENT INTERDIT

Selon arrêté préfectoral du 20/12/2013, tout emploi du feu est interdit dans les zones boisées y compris à 200 mètres de celles-ci. Sont exemptés (sous certaines conditions) :

- Les propriétaires de constructions ou d'installations soumises aux OLD (Obligations Légales de Débroussailler)
- Les propriétaires ou exploitants agricoles ou forestiers.

Les particuliers peuvent prendre rendez-vous, pour faire évacuer leurs déchets, en appelant le : 04 95 09 53 45

Plus d'informations sur www.cassis.fr/cadre-de-vie

ÉCOLE SAINTE CLAIRE : RENTRÉE 2016/2017

Les inscriptions sont ouvertes. Merci de vous présenter au secrétariat, à l'école primaire, 41 av Victor Hugo, pour faire une pré-inscription. **Renseignements : 04 42 01 78 11**

H2ARTS : RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE CASSIS

Du 12 au 28 février, l'association cassisaine H2Arts, en partenariat avec l'association Café Photo Marseille (CPM), le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la ville de Cassis, présente la 2^{ème} édition des Rencontres photographiques de Cassis sur le thème Landscape(s) / Paysages d'ici et d'ailleurs.

L'invité d'honneur sera cette année Jérôme CABANEL. Il exposera sur ce thème aux côtés d'une sélection de 12 photographes.

Retrouvez le programme dans l'agenda de février.



OPINION LIBRE DE L'OPPOSITION

Le Maire a prévu dans le budget 2015 une recette foncière d'un million d'euros, à ce jour non réalisée et qui fragilise donc les finances de la communes.

Etant précisé que les terrains de l'EHPA cédés à la SOLEAM ("filiale" de la mairie de Marseille) ont été essentiellement profitables à cette dernière.

Aussi afin d'éviter l'ouverture d'une énième ligne de découvert ou une augmentation supplémentaire des impôts locaux, l'OPPOSITION a voté à nouveau la vente des terrains de l'avenue Notre-Dame; la vente aux enchères du mois dernier n'ayant pas trouvé adjudicataire en raison d'un prix fantaisiste.

TRANSPARENCE

Dans la rubrique que je mets à leur disposition dans le Cassiden, les 2 élus de «Cassis avec vous» ont énoncé, comme à leur habitude, un certain nombre de contre-vérités que je me dois de rectifier auprès de vous :

- D'une part, s'agissant de «la recette foncière d'un million d'euros à ce jour non réalisée» : la promesse de vente de la Villa Mauresque a été signée le 1^{er} décembre : 1 million d'euros de trésorerie dans les caisses de la mairie !

- D'autre part, ils avancent que nous nous délestons de nos terrains communaux au profit d'une société : SOLEAM, dans laquelle ils voient, alarmistes, une sorte de mainmise marseillaise sur notre Cassis ; je les invite à consulter de nouveau le Cassiden de novembre 2010 (voir sur le site internet

www.cassis.fr) dans lequel toutes les explications sont données sur cette SPLA, dont la ville de Cassis est actionnaire.

- Enfin, quelle mauvaise foi lorsqu'ils évoquent une «augmentation supplémentaire des impôts locaux» : ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 15 ans !

- Quant au «prix fantaisiste des terrains avenue notre Dame », j'invite les 2 élus de "Cassis avec vous" à candidater à France Domaines, qui a fixé les prix de vente de ces deux terrains, pour leur apporter leur science et leur redoutable sens des affaires.

En attendant, soyons sérieux ; sérieux, constructifs et de bonne foi !

Danielle MILON

RETROUVEZ LES TOURNOIS DU TENNIS SPORTING CLUB DES GORGUETTES

Rens: 04 42 01 21 24 / 06 24 50 47 91
tennis-club-cassis@orange.fr

JUSQU'AU 2 JANVIER

EXPOSITION «LA FORÊT ENCHANTÉE DE NOËL»



Du lundi au samedi : 9h30-12h30/14h-17h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h30,
Office de Tourisme

JUSQU'AU 30 JANVIER

EXPOSITION «LES TRADITIONS DE NOËL EN PROVENCE»

Exposition de santons et des 13 desserts.



Du mercredi au samedi 10h-12h30 et
14h30-17h30
Musée municipal

JUSQU'AU 19 FÉVRIER

LA PATINOIRE EN PLEIN AIR



Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 16h à 18h (le reste de la journée
étant réservé aux scolaires), le mercredi
de 14h à 18h, le samedi de 10h à 12h et
de 14h à 18h et le dimanche de 14h à
18h. Pendant les vacances scolaires, du
lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h
à 18h, le dimanche de 14h à 18h.

Entrée 2 € - Forfait 10 séances : 15,30 €
(prêt de patins et de casques)
Infos : 04 42 01 00 14

SAMEDI 2 JANVIER

JOURNÉE AU PROFIT DU TÉLÉTHON À LA PATINOIRE

avec galette des rois offerte à tous les
patineurs à 15h30

FERMETURE DU MUSÉE MUNICIPAL

DIMANCHE 3 JANVIER



EN DIRECT DE LA PAROISSE SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE

9h, RDV quai Barthélémy devant la
Prud'homme : arrivée des Mages en bateau
et départ en procession jusqu'à l'Église
10h, messe

Renseignements au 04 42 01 70 72

JEUDI 7 JANVIER

CASSIS ACCUEIL PRÉSENTE SES VOEUX PRÉSENTATION DES VOEUX ET GÂTEAU DES ROIS

Infos : 06 83 23 62 80 - irina.cassis13@sfr.fr



15h30, Centre culturel

LIVRE ENTRE PARENTHÈSES "DIME QUIEN SOY" DE JULIA NAVARRO



Conférence animée par Anna Salom
Infos : J.Poncin 04 42 01 27 06 ou
D.Simonet 04 42 01 01 36. Entrée libre.
19h15, Centre culturel

VENDREDI 8 JANVIER

CINÉ PASSION "FRANCOFONIA, LE LOUVRE SOUS L'OCCUPATION"

Réalisé par A.Sokurov avec Louis-Do de
Lencquesaing.

Inscriptions pour le dîner débat avant le
jeudi soir (18 h) précédant la séance.

Tarifs : Film 6, 50 € - Repas adhérent 15 €

Repas non adhérent 17 €

18h45, Centre culturel

DU 9 JANVIER AU 27 FÉVRIER

EXPOSITION "PROCÉDÉS ANCIENS ET ALTERNATIFS" (CYANOTYPE, STÉNOPE, POLAROÏD, VAN DYKE, PALLADIOTYPES)

PROCÉDÉS ANCIENS et ALTERNATIFS
du 9 janvier au 27 février 2016



Horaires : Mercredi / Vendredi : 9h à
12h - Samedi : 9h à 13h - Entrée libre
Bibliothèque municipale

9, 15, 23 ET 29 JANVIER



VISITE GUIDÉE DU VILLAGE DE CASSIS BALADE HISTORIQUE AVEC UN GUIDE

Tarifs et infos : www.ot-cassis.com
15h, Office de Tourisme

DIMANCHE 10 JANVIER

YOGA D'ERVICHE

Infos : 06 22 95 63 92/augrandpin13@
gmail.com

De 9h30 à 18h, Association C.RE.A

DIMANCHE 10 JANVIER

REPRÉSENTATION DE LA PASTORALE PAR LE GROUPE CALENDAL

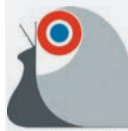


Tarifs : 8 € adhérent - 10 € non
adhérent

15h, Centre culturel

MARDI 12 JANVIER

PERMANENCE DE L'ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION DU LOGEMENT)



De 9h à 12h, CCAS SANS
RDV (gratuit)
Rens. 04 96 11 12 00

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

LIVRES ÉCHANGES

"LA BIBLIOTHÈQUE PERDUE" DE WALTER MEHRING



WALTER
MEHRING

LA BIBLIOTHÈQUE
PERDUE

Autobiographie d'une culture

Rencontre présentée par M. Canessa
Entrée libre - Infos : 04 42 01 77 73

18h, Centre culturel

15 ET 29 JANVIER

PERMANENCE DES ASSOCIATIONS LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL ET L'OUTIL EN MAIN DE CASSIS

ASSURÉE PAR CLAUDE VANGERMEZ

06 13 22 54 71 vangermez.claude@wanadoo.fr
De 11h à 12h, MEVA

DIMANCHE 17 JANVIER



LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Danielle MILON,
Maire de Cassis
et son Conseil municipal
convient les Cassidens et les
Cassidennes
à la traditionnelle
Cérémonie des vœux
Dimanche 17 janvier 2016
à 11h30 à l'Oustau Calendal.

La cérémonie sera suivie d'un apéritif

LOTO DE L'ASSOCIATION DE PARENTS
D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LERICHE-MISTRAL
De 14h30 à 18h, Centre culturel

MERCREDI 20 JANVIER

SORTIES NOCTURNES DU CENTRE CULTUREL

"LOVE LETTERS" AU THÉÂTRE DE
L'ODÉON À MARSEILLE



avec Christina REALI et Francis HUSTER
Infos & inscriptions : 04 42 01 77 73

SAMEDI 23 JANVIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE

17h00, MEVA

DIMANCHE 24 JANVIER

GRAND LOTO ORGANISÉ PAR LE GROUPE SANTA MARIA

16h, Centre culturel

LUNDI 25 JANVIER

PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

De 14h à 16h, CCAS (sans rendez-vous)

MARDI 26 JANVIER



CONFÉRENCE « ENTRE ALLEMAGNE, ITALIE ET ANGLETERRE »: G.F. HAENDEL (1685-1759) par Jean-Michel Sanchez, docteur en histoire de l'art et musicologie

Tarif adhérent : 4 € - Non adhérent : 5 €
Renseignements : 04 42 01 77 73

18h, Centre culturel

JEUDI 28 JANVIER

LES JOURNÉES DU CENTRE CULTUREL

LA TRUFFE ET LES ARTS DE LA TABLE

Marché aux truffes d'Aups - Repas de
truffes à Riez - Moustiers Sainte-Marie
visite d'une fabrique de faïence
Infos & inscriptions : 04 42 01 77 73

SAMEDI 30 JANVIER

VOEUX AUX ASSOCIATIONS AUX PRÉSIDENTES, PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS ET À LEURS MEMBRES.

Remise du nouveau Guide des
Associations 2016 suivi d'un cocktail
Infos 04 42 18 36 80 associations@cassis.fr
11h, MEVA



Agenda JANVIER

